
VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL
CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2019

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel tenue conformément aux dispositions de l'article 319 de la Loi sur les Cités et Villes, le 18 novembre 2019, à 19 h 15, en la salle des délibérations du Conseil, laquelle session est sous la présidence du Maire Vincent Deguise et les membres suivants sont présents: Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Mélanie Gladu, Michel Latour, Jacques Renaud et Ginette Richard. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Martin Valois, est également présent.

RÉSOLUTION C-19-063

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2019

Lecture est faite du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2019.

Il est proposé par M. Jacques Renaud,

Appuyé par Mme Mélanie Gladu,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2019 soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-19-064

Lecture et adoption des procès-verbaux des séances de la Commission permanente du 21 octobre 2019 et du 4 novembre 2019

Lecture est faite des procès-verbaux des séances de la Commission permanente du 21 octobre 2019 et du 4 novembre 2019.

Il est proposé par M. Jacques Renaud,

Appuyé par Mme Ginette Richard,

QUE les recommandations inscrites aux procès-verbaux des séances de la Commission permanente du 21 octobre 2019 et du 4 novembre 2019 soient ratifiées telles que lues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-19-065

Adoption de la liste des comptes à payer No. 11-0-19 et ratification de la liste des chèques émis No. 11-1-19

Les listes des comptes à payer No. 11-0-19 et des chèques émis No. 11-1-19 sont soumises pour acceptation.

Il est proposé par M. Serge Baron,

Appuyé par M. Michel Latour,

QUE la liste des comptes à payer **No. 11-0-19** au montant de **16 253,13 \$**, ainsi que les listes des chèques émis **No. 11-1-19** au montant de **180 152,49 \$** soient acceptées telles que soumises par le Secrétaire-trésorier et vérifiées par le Comité de Finance. Un certificat de disponibilité de crédits a été émis par le Secrétaire-trésorier pour chacune de ces listes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-19-066

**Avis de motion et présentation
Projet de Règlement N^o P2019-11-1
concernant l'adoption du budget 2020 de la Régie
d'Assainissement des eaux Richelieu-Saint-Laurent**

La conseillère Mme Ginette Richard présente le projet de règlement N^o P2019-11-1 règlement concernant l'adoption du budget 2020 de la Régie d'assainissement des eaux Richelieu-Saint-Laurent et donne avis de motion, qu'à une séance subséquente du Conseil, un règlement sera présenté en vue de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-19-067

**Adoption du règlement de concordance
numéro 192-50 modifiant le règlement de zonage
#192 concernant les mesures relatives à la zone
de grand courant d'une plaine inondable**

Considérant que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

Considérant que la MRC de Pierre-De Saurel a modifié son schéma d'aménagement par le règlement numéro 309-19, entré en vigueur le 22 août 2019;

Considérant que le règlement numéro 309-19 porte sur la mise à jour des dispositions relatives aux plaines inondables et vise à rendre le schéma d'aménagement conforme à la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*;

Considérant que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel doit modifier son règlement de zonage afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement modifié de la MRC;

Considérant que le Conseil municipal juge ces modifications nécessaires pour le bien de la collectivité;

Considérant que le Conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, le 18 novembre 2019, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Guy Cournoyer,

Appuyé par M. Serge Baron,

QUE le Conseil adopte, lors de la séance du 18 novembre 2019, le règlement numéro 192-50 intitulé «Règlement de concordance modifiant le règlement de zonage #192 concernant les mesures relatives à la zone de grand courant d'une plaine inondable».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-19-068

Lecture et adoption du règlement numéro 202-9 modifiant le règlement numéro 202, lui-même modifié par les règlements 202-1, 202-2, 202-3, 202-4, 202-5, 202-6, 202-7 et 202-8 concernant le régime de retraite pour les employés cadres de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Lecture est faite du règlement numéro 202-9 décrétant la modification du règlement numéro 202, lui-même modifié par les règlements 202-1, 202-2, 202-3, 202-4, 202-5, 202-6, 202-7, et 202-8 concernant le régime de retraite pour les employés cadres de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

Il est proposé par Mme Mélanie Gladu,

Appuyé par M. Jacques Renaud,

QUE le règlement numéro 202-9 décrétant la modification du règlement numéro 202, lui-même modifié par les règlements 202-1, 202-2, 202-3, 202-4, 202-5, 202-6, 202-7, et 202-8 concernant le régime de retraite pour les employés cadres de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel à cette fin soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-19-069

Lecture et adoption du règlement numéro 377 concernant l'adoption du budget de la Régie intermunicipale de l'eau Tracy-Saint-Joseph-Saint-Roch pour l'exercice financier 2020

Lecture est faite du règlement numéro 377 concernant l'adoption du budget de la Régie intermunicipale de l'eau Tracy-Saint-Joseph-Saint-Roch pour l'année 2020.

Il est proposé par M. Michel Latour,

Appuyé par M. Jean-Guy Cournoyer,

QUE le règlement numéro 377 concernant l'adoption du budget de la Régie intermunicipale de l'eau Tracy-Saint-Joseph-Saint-Roch pour l'année 2020 soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-19-070

Nomination du maire-suppléant

Il est proposé par Mme Ginette Richard,

Appuyé par M. Serge Baron,

QUE conformément à l'article 56 de la Loi sur les Cités et Villes, le conseiller **Jean-Guy Cournoyer** soit nommé pour remplir la charge de maire-suppléant pour les quatre (4) prochains mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-19-071

**Calendrier des séances ordinaires
de l'année 2020**

Considérant les modifications législatives apportées par l'adoption du projet de loi no 82 par le gouvernement;

Considérant que le calendrier des séances ordinaires doit maintenant être établi par résolution par le Conseil avant le début de chaque année publique et qu'un avis public de son contenu doit être donné;

En conséquence, il est proposé par Mme Mélanie Gladu,

Appuyé par Mme Ginette Richard,

QUE le Conseil municipal adopte le calendrier 2020 des séances ordinaires qui est formé des dates suivantes :

*« 20 janvier, 17 février, 16 mars, 20 avril, 19 mai, 15 juin, 6 juillet,
17 août, 21 septembre, 19 octobre, 16 novembre et 7 décembre »*

QU'un avis à cet effet soit publié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-19-072

**Renouvellement de la convention collective
du 1er avril 2019 au 31 mars 2026
Entérinement de l'entente de principe**

Considérant que monsieur Sébastien Archambault, CRIA du CCH, dûment mandatée pour négocier le renouvellement de la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel avec les membres du comité de négociation, est venue présenter l'entente de principe conclue avec le Syndicat des cols bleus et blancs de la Ville;

Considérant que, suite à la présentation et les explications de Monsieur Archambault ainsi que des membres du Comité de négociation de la Ville, il appert que les membres du Conseil sont d'avis d'entériner ladite entente de principe qui sera soumise par le syndicat à ses membres pour être également entérinée;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Latour,

Appuyé par M. Jean-Guy Cournoyer,

- QUE le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel entérine l'entente de principe présentée par monsieur Sébastien Archambault, CRIA du CCH, suite à la négociation du renouvellement de la convention collective des cols bleus et blancs de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, laquelle entente de principe devra être également entérinée par les membres du syndicat.
- QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel autorise le maire, monsieur Vincent Deguise, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Martin Valois, soient autorisés à signer pour au nom de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel le renouvellement de la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRÉSENTATION

Le Maire fait rapport des représentations du Conseil depuis la dernière séance.

RÉSOLUTION C-19-073

Levée de la séance

Il est proposé par M. Jean-Guy Cournoyer,

Appuyé par M. Serge Baron,

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Secrétaire-trésorier